

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 24 septembre 2024**  
Convocation du 17 septembre 2024

**N° 2024\_09\_013**

**Objet : Ressources Humaines : Création d'un poste de chargé de communication**

Le 24 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle Papillon sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, Simone MESSAOUDI

Pouvoirs Antoine ALBERTI à Vincent CERVINO, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Guy MASSOT

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 32  
Vote contre :                    pour : 32                    abstention :

**Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines** expose aux conseillers communautaires la nécessité de renforcer les effectifs du service communication pour répondre aux missions attendues sur le territoire en proposant de créer un poste de « Chargé de communication » sur un cadre d'emploi d'Attaché Territorial,

**Le conseil communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** l'arrêté du 14/09/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 06/07/2017 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Décide** créer une poste de chargé de communication sur le cadre d'emplois d'Attaché Territorial

**Acte** la modification du RIFSEEP

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024\_09\_013-DE

SLO

**Dit que** les postes peuvent être pourvus par des contractuels si nécessaire,

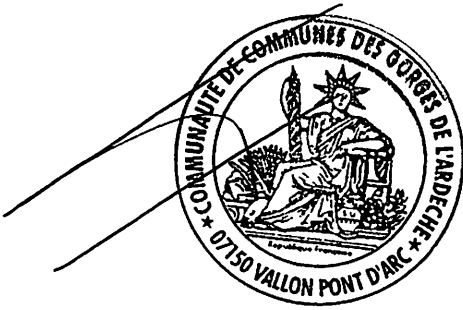
**Charge** le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Guy MASSOT



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy MASSOT', written over a faint circular stamp.